

Année de récolte	Emblavure (en acres)	Rendement moyen par acre (en boisseaux)	Production (milliers de boisseaux)
1961-1962	25,316,000	11.2	283,394
1962-1963	26,816,900	21.1	565,554
1963-1964	27,566,200	26.2	723,442
1964-1965	29,685,800	20.2	600,424
1965-1966	28,282,000	22.9	648,917
1966-1967	30,928,000	27.7	844,444

La Commission canadienne du blé

La Commission canadienne du blé est chargée de l'organisation ordonnée des marchés interprovinciaux et extérieurs du blé, de l'avoine et de l'orge dans l'ouest du Canada. Elle ne possède pas d'installations de manutention; elle s'entend à ce sujet avec les propriétaires d'élévateurs et les compagnies de chemin de fer. Elle conclut des accords avec les propriétaires d'installations, en vertu desquels elle tente de régulariser le mouvement du grain à chaque étape de la commercialisation depuis le producteur jusqu'à l'acheteur canadien ou étranger.

Le prix initial du blé, de l'avoine et de l'orge de première qualité livrés à la Commission durant l'année de récolte est fixé par l'État fédéral. Ainsi le prix initial fixé pour le blé en 1966-1967 était de \$1.50 le boisseau (base: blé N° 1 du Nord-Manitoba entreposé à la source des Grands lacs ou à Vancouver).

Lorsque le blé livré durant l'année de récolte a été mis sur le marché par la Commission, on distribue les bénéfices sous forme de paiement final, selon la qualité de blé livré par chaque producteur.

La Commission canadienne du blé régit le flot du grain depuis la ferme jusqu'aux élévateurs, grâce à un système de contingents pour la livraison du blé. Les contingents de livraison assurent une distribution équitable correspondant à l'espace mis à la disposition de tous les producteurs dans les élévateurs.

Après livraison du blé à l'élévateur de la région, la Commission en contrôle le mouvement jusqu'aux stations terminales par des ordres d'expédition à l'intention des diverses compagnies d'élévateurs.

Les prix de vente des diverses qualités de blé aux ports d'exportation du pays sont fixés chaque jour par la Commission.

La Commission des grains du Canada

La Commission des grains du Canada est chargée de régir toutes les étapes de la manutention des céréales au Canada, y compris l'inspection, la classification et le pesage du grain; elle veille à la tenue des données statistiques et aux